

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL D'ANNESSE ET BEAULIEU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212400105-20190409-20190413-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS.....: 10
VOTANTS.....: 10

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF LE NEUF AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, sur la convocation de Monsieur le Maire du 2 avril 2019.

ETAIENT PRESENTS : M. BUISSON, C. BOULLEY, V. COMBEAU, M. THOMASSON, C. CHARLES, E. ONESIME, M.L. ALARCON, J.P. DEZON, A. LALLEMAND, J.P. CERDAGNE

ABSENTS EXCUSES : M. LAGENEBRE, R. NEBOUT, P. PERPEROT

ABSENTS : C. MONNIN, M. LEROY.

Conformément à l'article L.121-14 du titre 1, chapitre 1 du code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Virginie COMBEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le Grand Périgueux a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 26/11/2015 et par délibération complémentaire du 1/06/2017.

Chaque commune membre du Grand Périgueux est appelée à se prononcer sur le projet et à donner son avis.

Entendu l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLUI du Grand Périgueux, assorti des observations suivantes :

- En bordure de la route des plantes et de la route des terrières certaines zones sont encore classées en zones naturelles au milieu de zones urbanisées, il est souhaitable que ces zones soient classées en zone urbanisable.

20190413

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BUISSON

